Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-11
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 29**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Valère NEDEY. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Philippe CURIE. Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR
Nbre de suffrages exprimés : 32	**Excusés :** Mme PARROT. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA **Absents :** Valère NEDEZ **Pouvoirs** Catherine PARROT pouvoir à Denis NEDEZ Jean-François HEIL pouvoir à Stéphanie BOURQUIN Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Francois SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 26 février 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard PATEREK ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 janvier dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250305-2025-11-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

.../...

MIS EN LIGNE LE 11/03/2025

Extrait du registre des délibérations n°2025-11

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Les Associations de Valentigney ont la possibilité chaque année, et jusqu'au 31 janvier de l'année en cours, de solliciter auprès de la Ville des subventions régulières ou ponctuelles.

Après examen des dossiers reçus, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2025 au titre des subventions régulières.

SUBVENTIONS REGULIERES :

IMPUTATIONS	*ASSOCIATIONS*	*SUBVENTION 2023*	*SUBVENTION 2024*	*SUBVENTION 2025*
65748-632	**ACAV**	8 000 €	5 000 €	5 000 €
65748-028	**ANCIENS COMBATTANTS**	150,00 €	150,00 €	150,00 €
65748-028	**ATELIER BROD'ART**	-	150, 00 €	150,00 €
65748-4238	**CLUB 3ème AGE BELON**	400, 00 €	400, 00 €	Fin d'activité 0 €
65748-4238	**CLUB 3eme AGE BRUYERE**	650,00 €	680,00 €	680,00 €
65748-12	**AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**	200,00 €	200,00 €	200,00 €
65748-414	**SESAME AUTISME**	350,00 €	200,00 €	200,00 €
65748-420	**VALENTIN HAUY**	150,00 €	150, 00 €	150,00 €
65748-414	**SOS AMITIE**	350,00 €	350,00 €	200,00 €
65748-76	**AAPMA**	150,00 €	150,00 €	150, 00 €
65748.76	**SHNPM**	150,00 €	150,00 €	150,00 €
65748-311	**EUROCUIVRES**	1500,00 €	1500,00 €	1500,00 €
65748-3272	**Gym harmonie (première demande)**			150, 00 €
Total			9 080 €	8 680 €

MIS EN LIGNE LE 11/03/2025

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ACCORDE** les subventions suivantes sur l'exercice 2025.

-DIT que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

MAIRIE DE VALENTIGNEY 25 Le Maire Direction générale

Philippe GAUTIER